

Déclaration du bureau de la CNCDH

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), en charge de la défense et de la protection des libertés et droits fondamentaux, s'alarme des attaques portées contre l'institution judiciaire à l'occasion du jugement rendu le 31 mars 2025 par le tribunal judiciaire de Paris.

La mise en cause de l'indépendance et de l'impartialité de la juridiction collégiale et les menaces proférées à l'encontre des magistrats atteignent un niveau d'intensité inédit qui fragilise gravement les fondements de l'Etat de droit.

Que dans ce contexte des responsables de l'exécutif n'aient pas craint d'ajouter leur voix à ce déchaînement de violences verbales constitue une violation de la séparation des pouvoirs, principe dont la CNCDH souligne qu'il est garanti par la Constitution.

La CNCDH réprovoque les agressions dont l'institution judiciaire est la cible. Elle appelle solennellement les plus hautes autorités publiques à jouer leur rôle de garant du bon fonctionnement des institutions républicaines, et à veiller, loin de toute instrumentalisation, au rétablissement de la sérénité du débat démocratique.

2 avril 2025

Jean-Marie BURGUBURU, président de la CNCDH
Renée KOERING-JOULIN, vice-présidente de la CNCDH
Pierre TARTAKOWSKY, vice-président de la CNCDH